



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Nouvelle-Aquitaine**

Service aménagement, habitat, paysages et littoral  
Département habitat

Poitiers, le 14 mai 2024

Affaire suivie par :

**Antoine GERMEREAU**

Tél. : 06 11 99 66 59

Courriel : antoine.germereau@developpement-durable.gouv.fr

Nos réf : DREAL/2024D/3252 (GED : 46166)

**Avis du comité régional de l'habitat et de l'hébergement de la Nouvelle-Aquitaine  
sur le plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUIH) de la  
communauté de communes Bastide Dordogne Périgord (département de la Dordogne)**

Par délégation, le bureau du comité régional de l'habitat et de l'hébergement a été consulté par voie électronique du 17 avril au 9 mai 2024 sur le plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUIH) de la communauté de communes Bastide Dordogne Périgord.

8 membres du bureau ont répondu à la consultation pour 5 votes favorables avec réserve, confirmant la proposition d'avis formulée par les services départementaux de l'État en Dordogne, 2 votes favorables sans réserves et une abstention. Aucune remarque n'a été émise.

Avis du bureau du CRHH :

Avis favorable conditionné au strict respect de la réserve suivante :

-mettre en adéquation le besoin en logements avec le scénario démographique retenu.

Ces éléments sont développés dans l'avis de la DDT du 11 avril 2024 transmis aux membres du CRHH.

Il est à noter que le volet habitat élaboré dans le cadre du PLUIH atteste de la volonté de la communauté de communes Bastide Dordogne Périgord d'engager une politique en faveur de l'habitat au sein de son territoire.

Pour le directeur régional,  
la directrice régionale adjointe

Isabelle LASMOLES